

Mot du Maire

Chers Pinois, Chers Pinoises,

Je vous avais parlé dans mon édito de novembre/décembre 2022 de l'adressage qui devenait obligatoire pour l'ensemble des communes et que la Commune travaillait au numérotage de chaque maison de chaque lieudit.

Aujourd'hui ce travail est achevé. J'invite donc toutes les personnes concernées par la numérotation de son habitation à venir retirer à l'accueil de la mairie sa plaque avec son numéro attribué, son certificat de numérotage et la fiche contact avec les renseignements nécessaires aux démarches à effectuer par vos soins.

Je reviens également sur la sollicitation faite aux personnes de plus de 65 ans pour savoir si certaines d'entre-elles étaient intéressées par des activités ou animations proposées par l'association VERVEINE CITRON. Plusieurs d'entre vous nous avaient répondu positivement et une rencontre devait avoir lieu avec l'association.

Cependant, au moment de programmer cette rencontre, l'association VERVEINE CITRON nous apprend qu'elle n'intervient plus sur le département de la Loire-Atlantique. Nous regrettons bien sûr cette volte-face de l'association, nous excusons de ce désagrément et réfléchissons à d'autres propositions.

En attendant, le printemps est là et la nature se réveille, profitons de cette belle saison.

Les agents s'activent à nettoyer nos rues mais la végétation ne laisse que peu de répit et il y a toujours à faire. Chacun peut, s'il le souhaite, contribuer à conserver un bourg propre en désherbant mécaniquement les trottoirs bordant sa propriété.

Maintenant, à vos agendas ! A noter la date du 7 juillet pour nous retrouver à notre maintenant traditionnelle soirée convivialité « Apportez vos couverts » dans le parc de la mairie.

Maxime Poupart

**SOIRÉE CONVIVIALE GOURMANDE
« Apportez vos couverts » - P.3**



Inscriptions restauration scolaire et accueil périscolaire

Les dossiers d'inscription pour la restauration scolaire et l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2023-2024 sont à retirer en mairie dès à présent et seront à retourner complétés avant le 28 juillet 2023 au secrétariat.



Fermeture pour congés de l'Agence Postale Communale



L'Agence Postale Commune sera fermée au public pour congés :

- du samedi 22 juillet au samedi 12 août 2023 inclus
- le lundi 4 septembre 2023

Lutte contre le frelon asiatique

Les premiers frelons asiatiques sont déjà sortis de leur hivernage à la mi-mars. Plusieurs fondatrices ont été repérées ou détruites. Il faut donc s'attendre à la découverte de nids dès le début avril, et jusqu'au mois de novembre.

Il est donc recommandé de reprendre dès maintenant le piégeage avec des bouteilles en plastique, appâtées avec un mélange de bière et de sirop de grenadine.

Pour la destruction des nids de frelons asiatiques, de frelons jaunes ou de guêpes, ou pour l'enlèvement des essaims d'abeilles, s'adresser à la Mairie, ou téléphoner au n° 06 78 81 48 81 (P. Guingan). L'intervention est gratuite.



Bientôt 16 ans, pensez au recensement

Vous devez vous faire recenser dans les 3 mois suivant vos 16 ans. Cette démarche est indispensable pour l'inscription à des concours ou examens (conduite accompagnée par exemple).

Elle facilite votre inscription sur les listes électorales et déclenche la convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC). Par la suite, vous obtiendrez un certificat de participation qui remplacera l'attestation de recensement. Pour se faire recenser, rendez-vous en mairie, muni de votre carte d'identité et du livret de famille de vos parents.



CONTACTER LA MAIRIE ET LA POSTE

- 📍 11, Rue du Sapin 44540 LE PIN
- ✉ mairielepin@orange.fr
- ☎ 02 40 97 02 54
- 🕒 Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de : 9h – 12h
- 🕒 Mercredis semaines paires de : 9h – 12h
- 🕒 Samedis semaines impaires de : 9h – 12h
- 📘 Commune LE PIN - Facebook
- 🌐 <https://lepin.fr>



Avec la participation:
-Panier à Pin
-Les serres Pinoises
-Sympathi.

SOIRÉE CONVIVIALE GOURMANDE

" APPORTEZ VOS COUVERTS "

JUILLET

07

2023

19H | VENDREDI

APÉRO OFFERT PAR LA MUNICIPALITÉ,
PARC DE LA MAIRIE,
GROUPE "LES P'TIS GOUAILLEURS"

À TRÈS VITE !

Relevé de décisions

Conseil Municipal du 16 mars 2023

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2023

Le Conseil Municipal décide d'attribuer et de verser pour l'année 2023 une subvention aux associations suivantes :

○ U.N.C.	400,00 €
○ Football Club Vallons Le Pin	400,00 €
○ Sté chasse St Hubert	400,00 €
○ Comité des fêtes	400,00 €
○ A.P.E.L.	400,00 €
○ Association des Jeunes du Pin	400,00 €
○ Gym Candé « Les Algues »	7,00 €
○ Judo – Vallons-de-l'Erdre	7,00 €
○ Club Alpin Riaillé	28,00€
○ L'Outil en Main	150,00€

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2023

Le Conseil Municipal décide de modifier les taux d'imposition en 2023 par rapport à ceux de 2022 pour la Taxe Habitation et la Taxe Foncier Bâti et de les porter à :

- Taxe Habitation : 17,15 %,
- Taxe Foncier Bâti : 31,22 %.

Le taux d'imposition Taxe Foncier Non Bâti est inchangé et reste à 41,21 %.

ASSUJETTISSEMENT DES LOGEMENTS VACANTS A LA TAXE D'HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES ET AUTRES LOCAUX MEUBLÉS NON AFFECTÉS À L'HABITATION

Le Conseil Municipal décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Le Conseil Municipal décide de reprendre par anticipation les résultats du budget comme suit :

- L'excédent d'investissement 2022 solde positif de 166 619,15 € est repris en report à nouveau à la section d'investissement 2023 ;
- L'excédent de fonctionnement 2022 de 253 028,49 € est réparti comme suit :
 - En report à nouveau à la section de fonctionnement 2023 pour la somme de 113 000,00 € ;
 - En report à la section d'investissement 2023 au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour la somme de 140 028,49 €.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE ANNÉE 2023

Le Conseil Municipal décide d'approuver le budget primitif Commune 2023 présenté qui est équilibré en recettes et dépenses de fonctionnement à 668 000,00 € et en recettes et dépenses d'investissement à 1 292 770,14 € et d'autoriser M. le Maire, comme la nomenclature M57 le permet pour les collectivités de moins de 3500 habitants, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre jusqu'à 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

AFFERMISSEMENT DE LA TRANCHE OPTIONNELLE 2 POUR LES TRAVAUX DE CREATION D'UN LOTISSEMENT, D'UNE LIAISON DOUCE ET D'UNE AIRE DE SERVICES DE CAMPING-CARS

Le projet de création d'un lotissement, d'une liaison douce et d'une aire de services de camping-cars comprenait une tranche ferme et de deux tranches optionnelles :

- Tranche optionnelle 1 : réfection du parking de l'église,
- Tranche optionnelle 2 : aménagement de la route des Abbayes.

Le Conseil Municipal décide d'affermir la tranche optionnelle 2 « aménagement de la route des Abbayes » pour un montant de 16 509,45 € HT,

« LE CLOS DES VIGNES » AMÉNAGEMENT VOIRIE PAYSAGEMENT ET CRÉATION D'UNE LIAISON DOUCE : SOLLICITATION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2022

Le Conseil Municipal a validé son projet d'aménagement du « Clos des Vignes ».

Le coût estimatif de l'opération s'élève à **216 408,25 € HT** :

Le Conseil Municipal décide de solliciter le produit des amendes de police 2022 auprès du Conseil Départemental de Loire-Atlantique.

Prochaine séance du Conseil Municipal : vendredi 12 mai 2023 à 20h30.

Retrouvez l'ensemble des décisions du Conseil Municipal sur notre site Internet : <https://lepin.fr>

PERMANENCES À LA MAIRIE DE 14H À 16H30 :

- Le jeudi 25 mai 2023
- Le jeudi 22 juin 2023

Udaf
Loire-Atlantique
UNIS POUR LES FAMILLES

Bus d'accès aux droits et au numérique

LE LIEN

Besoin d'un accompagnement au numérique ou d'informations concernant vos droits ?

- Ecoute et soutien
- Naviguer sur Internet
- Apprendre à réaliser ses démarches en ligne
- Envoyer, recevoir et gérer ses courriels

Gratuit
Ouvert à tous avec ou sans rdv

Le Pin

Date	Lieu	Horaires
Jeudi 27 Avril 2023	Salle du Conseil Municipal 11 rue du Sapin	de 14h à 16h30
Jeudi 25 Mai 2023	Salle du Conseil Municipal 11 rue du Sapin	de 14h à 16h30
Jeudi 22 Juin 2023	Salle du Conseil Municipal 11 rue du Sapin	de 14h à 16h30

* Ces permanences se dérouleront dans des salles mises à disposition par la commune en raison d'un retard de livraison du bus. Les prochaines permanences se tiendront au sein du bus.

02.51.80.30.46

Union départementale des Associations Familiales de Loire-Atlantique
Adresse : 2 impasse de l'Espérance - Saint-Herblain - 44856 Nantes cedex 9
02 51 80 30 00 | info@udaf44.asso.fr | www.udaf44.fr

Service Communication de l'Udaf 44 - Mars 2023

FRANCE RELANCE
GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

STRATÉGIE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Kermesse
École Le Pin
Dimanche 2 Juillet

11h - Défilé avec char et fanfare
12h30 - Repas (sur réservation)
15h - Spectacle
16h - Stands de jeux

Buvette, restauration, confiseries, ...
Au terrain des sports du Pin

Bon de réservation repas

(Carte remise contre règlement)

Nom & Prénom:

Repas adulte 14€

Entrée

Bavette/Frites []

Jambon grillé/Frites []

Fromage Dessert

N°Tél:

Repas enfant 7€

Entrée

Saucisses/Frites []

Jambon blanc/Frites []

Dessert

Réservation en déposant le coupon avec le règlement à l'école, espèce ou chèque à l'ordre de l'APEL Le PIN
ou par téléphone au 06 66 66 96 23 avant le 12 Juin 2023

Harpes au Max, de retour pour sa 3^{ème} édition !

11 • 12 • 13 • 14 MAI 2023 - Pays d'Ancenis

Le festival international de harpe, organisé par la Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA), en partenariat avec les Harpes Camac et la ville d'Ancenis-Saint-Géréon, revient pour sa 3^{ème} édition ! Pendant quatre jours, le territoire s'animera au rythme de cet instrument étonnant. Cette année encore, le festival est une véritable invitation au voyage dans les communes et lieux insolites pour partir à la découverte de l'addition heureuse du Pays d'Ancenis !

PROGRAMMATION 2023 : LA HARPE DANS TOUTES SES CORDES !

Place à des concerts surprenants aux registres musicaux variés, allant du classique au jazz et aux musiques du monde, de la musique celtique à l'électro ! Une centaine d'artistes, professionnels et amateurs, d'une dizaine de nationalités venant de France, Gabon, Japon, Birmanie, Irlande, Israël... se produiront sur les scènes du festival.

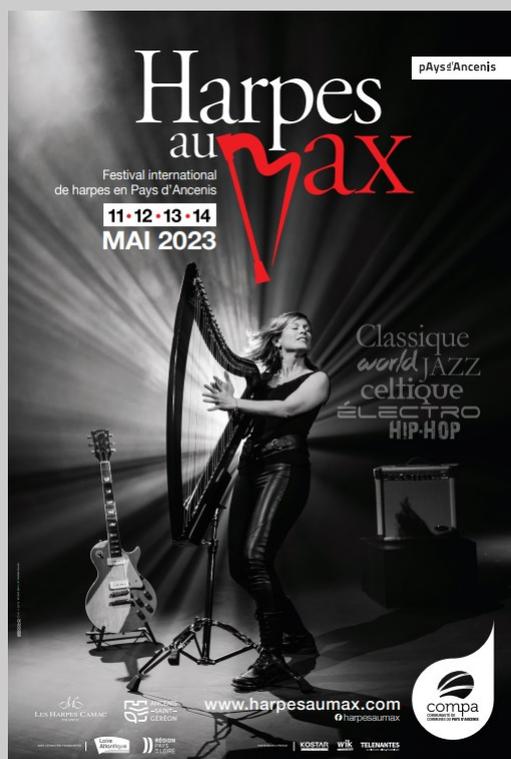
Au programme : **Mariannig Larc'hantec**, harpiste internationale de renom, et pionnière de l'enseignement de la harpe celtique en France sera la marraine de l'édition 2023.

Laurent Voulzy, accompagné de Naomi Greene à la harpe et Michel Amsellem au clavier, sublimerà le cœur d'une église du territoire ; l'artiste aux mille facettes **Yannick Essono Ndong** fera résonner sa harpe sacrée du Gabon ; **Chantal Mathieu**, enseignante et concertiste internationale donnera une masterclass en public. Autre nouveauté : les sons de la harpe s'accorderont à la beauté du cheval avec un **numéro d'équitation**. Côté jazz, **Chocho Cannelle** séduira sans aucun doute le public par son talent et son originalité.

HARPES AU MAX À LA RENCONTRE DES PUBLICS

Ayant à cœur de faire découvrir la harpe à tous les publics et de faire rayonner le festival en-dehors des salles de spectacle, la COMPA organise des ateliers, rencontres et masterclass gratuits, autour de la musique celtique ou d'Amérique Latine. Des concerts et animations sont prévus sur tout le Pays d'Ancenis pour aller à la rencontre de tous (sur les marchés, dans les bibliothèques, en entreprise...) mais aussi des publics spécifiques ou isolés (maisons de retraite, instituts spécialisés...). La COMPA permet également la participation des scolaires au festival en l'intégrant dans son programme d'éducation artistique et culturelle.

Une 3^e édition aux influences d'ici et d'ailleurs qui ne manquera pas de séduire mélomanes et néophytes !



Infos pratiques

Pour assurer des conditions optimales d'accueil et de vente de billetterie, celle-ci sera ouverte le mardi 4 avril à partir de 10h !

Le programme complet et toutes les infos sur :

www.harpesaumax.com et sur Facebook @harpesaumax !



Raid Loire en famille : nouvelle formule !

Organisé par la Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA) et le Conseil Départemental de Loire-Atlantique, le Raid Loire en famille revient cette année le dimanche 11 juin 2023. Et pour sa 10^{ème} édition, l'événement investit le nord du Pays d'Ancenis et prend place sur le secteur de Riaillé !

La manifestation sportive et familiale, jusqu'ici organisée sur les bords de Loire, est cette année encore l'occasion de découvrir le territoire. Entre l'étang de la Provostière et le complexe sportif de l'Erdre à Riaillé, les participants vont pouvoir profiter d'un beau programme d'activités physiques !

Le principe de l'événement :

Former une équipe familiale de deux personnes (un adulte et un enfant*) et partir à l'assaut des épreuves. Canoë, course d'orientation, escape game, paddle, escalade, tir à l'arc, VTT... Raid Loire en famille propose un programme riche concocté en partenariat avec le PAACK (Plein Air Ancenien Canoë Kayak), les structures locales et la commune de Riaillé. Un bon cocktail pour découvrir l'environnement et le patrimoine local !

Inscriptions ouvertes à partir du 11 avril sur le site internet du Conseil Départemental de Loire-Atlantique : <https://www.loire-atlantique.fr>

*Enfant à partir de 8 ans sachant nager.

Informations pratiques :

Rendez-vous le dimanche 11 juin à 8h30 au complexe sportif de l'Erdre à Riaillé, pour un départ à 9h30. Fin des épreuves vers 16h30.
Tarif : 10 € par équipe.



© COMPA

Mon espace santé, le service numérique de confiance pour devenir acteur de votre santé et optimiser votre parcours de soins

Mon espace santé a fêté son 1^{er} anniversaire le 13 février dernier. C'est l'occasion de faire le point sur le déploiement de ce service numérique à haut niveau de sécurité, qui facilite la bonne circulation de l'information entre les professionnels de santé et les patients. Aujourd'hui, Mon espace santé a été ouvert pour 65,7 millions de personnes en France, dont 1,4 million en Loire-Atlantique.

Mon espace santé, c'est quoi ?

En rassemblant, en un seul point, les éléments clés de votre histoire de santé,

Mon espace santé est votre coffre-fort numérique santé qui contient tous vos documents et votre profil personnel. Il permet à chaque intervenant dans votre parcours de santé de mieux adapter son action à votre situation personnelle et d'améliorer ainsi la qualité des soins (en évitant les interactions médicamenteuses à risque par exemple).

Si vous disposiez d'un dossier médical partagé (DMP), vous trouverez automatiquement toutes les informations qui y étaient stockées

Les professionnels et les établissements de santé qui vous suivent peuvent également y ajouter des documents ou vous écrire, en toute confidentialité, grâce à la **Messagerie Sécurisée de Santé**.

1 an après : où en est le déploiement de Mon espace santé ?

Depuis sa création, la très grande majorité des français (+ de 90%) peuvent recevoir un document de santé ou un message suite à une consultation ou une hospitalisation.

Parmi eux, 7,9 millions d'utilisateurs ont activé le service, soit plus de 11,5% des personnes. Ce sont également plus de 42,5 millions de documents qui ont été envoyés aux patients dans Mon espace santé. Côté messagerie, plus de 1,7 millions messages ont été adressés par les professionnels vers les usagers de Mon espace santé.

De nouvelles fonctionnalités pour développer l'usage

Depuis son lancement, Mon espace santé a bénéficié d'évolutions majeures afin de répondre à vos besoins :

- Référencement de 20 applications numériques santé certifiées par les Pouvoirs publics, hébergées en France et labellisées par le Ministère de la Santé afin de vous aider à mieux gérer votre santé au quotidien.
- Amélioration du design du profil médical afin d'enregistrer vos mesures, vos hospitalisations, vos maladies, vos antécédents médicaux, vos allergies.
- Et bientôt, intégration d'un agenda connecté avec vos rappels de vaccination, de dépistages,...

A noter : La sortie de l'appli mobile a également été un véritable atout pour faciliter le recours et l'usage de Mon espace santé. 700 000 téléchargements ont été enregistrés depuis son lancement.

Mon espace santé, comment l'activer ?

Vous avez besoin de votre numéro de sécurité sociale et du numéro de série de votre carte Vitale, puis connectez-vous sur le site <https://www.monespacesante.fr/>

Un numéro de téléphone - le 3422 (service gratuit + prix appel) - est à votre disposition pour vous accompagner dans l'activation de Mon espace santé.

Que serait le printemps sans les hirondelles ?

Symbole de la fidélité puisqu'elles reviennent chaque année au même endroit pour nicher, elles annoncent dans l'esprit de chacun le retour des beaux jours. Pourtant leur effectif diminue de façon catastrophique. En effet, en 30 ans, l'**Hirondelle rustique** a perdu 42% de sa population et l'**Hirondelle de fenêtre** 39% (source : MNHN de Paris).

Cette évolution se vérifie-t-elle localement ? Quelles mesures peuvent être mises en place pour les protéger à l'échelle de notre territoire ?

L'association ACROLA, en partenariat avec BRETAGNE VIVANTE et l'association HIRONDELLE qui œuvrent pour l'étude et la conservation des populations d'oiseaux à travers plusieurs programmes s'unissent pour l'acquisition de connaissances à l'échelle locale et continuent ce printemps le **projet de science participative pour le recensement des nids de ces deux espèces emblématiques**.

L'objectif de ce recensement est de **préciser les tendances de présence et de répartition des hirondelles en Loire-Atlantique grâce à l'implication du plus large public**.

AIDEZ-NOUS À RECENSER LES NIDS D'HIRONDELLES

Pour participer, c'est simple : Si vous voyez un nid d'hirondelles, connectez-vous sur www.obsclac-acrola.fr et laissez-vous guider...

ObsClic-Acrola, c'est participer en quelques clics à l'acquisition de connaissances sur ces espèces afin d'améliorer les programmes de protection et de conservation et ainsi, appréhender au mieux leur devenir.



Hirondelle rustique



Hirondelle de fenêtre

Polleniz vous protège des chenilles urticantes

En 2023, Polleniz reconduit sa campagne de lutte collective contre la chenille processionnaire du chêne et le bombyx cul brun en Pays de la Loire. Ces chenilles, dites urticantes, peuvent occasionner de fortes défoliations aux arbres auxquels elles s'attaquent au printemps et représentent des risques pour la santé humaine et animale.

A quoi ressemblent ces chenilles urticantes ?

Les processionnaires du chêne : D'aspect grisâtre avec la tête noire, elles sont fortement velues. Issues d'un papillon de nuit, les chenilles vont éclore courant avril. Grégaires, elles vivent en colonies. Le jour, elles se regroupent dans des nids plaqués le long du tronc des chênes ou des branches charpentières, et la nuit, elles s'alimentent du feuillage.

Le bombyx cul brun : Chenille velue, brune avec des lignes latérales blanches, elle est facilement identifiable grâce aux deux "verrues" orangées qu'elle a sur le dos. Elle peut être très polyphage et se développer sur des essences forestières, bocagères, fruitières et ornementales sans pour autant provoquer la mortalité des

arbres. Sa présence massive peut compromettre les fructifications et le développement des arbres.

Lutter collectivement en Pays de la Loire

Ces deux espèces présentent un risque sanitaire pour l'homme et les animaux car elles sont extrêmement urticantes à cause des poils microscopiques qu'elles ont sur le dos et qu'elles libèrent dans les airs. Ils peuvent provoquer l'apparition de plaques rouges, de cloques, de démangeaisons plus ou moins intenses chez les enfants. Ils peuvent aussi engendrer des complications sévères en cas de contact avec les yeux (oedème, cécité...) ou avec les voies respiratoires. Chez les animaux, ils peuvent occasionner notamment des nécroses de la langue allant jusqu'à l'amputation totale ou des étouffements. Il est donc important de **lutter collectivement** pour éviter une trop grande prolifération de ces chenilles auxquelles chacun peut être confronté que ce soit dans son jardin, lors d'une balade en forêt ou simplement lors d'un pique-nique.

Comment traiter ses arbres ? Le mode opératoire pour participer à la lutte collective organisée par Polleniz est simple : **il n'est pas nécessaire de s'inscrire en mairie**, il suffit de se rendre sur www.polleniz.fr et de remplir le formulaire en ligne (les

inscriptions seront ouvertes début avril) Les tarifs et les modalités de paiement seront consultables en ligne. **Attention, toute inscription pour une intervention pour les chenilles processionnaires du pin ne sera pas enregistrée car le traitement ne se fait pas à la même période, leur cycle de vie étant différent (traitement à l'automne).**

Afin d'optimiser l'efficacité du traitement, les interventions de Polleniz **débuteront mi-avril et s'achèveront fin juin** chez tout particulier s'étant inscrit sur internet. Cette campagne de lutte est biologique, sans danger pour l'homme, les animaux et l'environnement. Le produit pulvérisé détruit le système digestif des chenilles qui l'ingèrent en même temps que le feuillage. C'est pour cela que le traitement a lieu au printemps, au moment où elles en consomment une grande quantité. En cas de vent ou de pluie, **l'intervention de Polleniz pourra être différée** car le traitement, pour être efficace, doit rester fixé sur le feuillage. En cas de conditions météorologiques défavorables, le traitement des arbres sera reporté.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter Polleniz par téléphone (Loire-Atlantique : 02 40 36 83 03 ou se rendre sur www.polleniz.fr.

Le ragondin et le rat musqué, deux exemples d'invasion biologique réussie

Le ragondin (*Myocastor Coypus*, origine Amérique du Sud) et le rat musqué (*Ondatra zibethicus*, origine Amérique du Nord) ont été **introduits en France volontairement** vers la fin du XIX^e siècle pour l'élevage et la production de fourrure.

Au milieu des années 1930, la crise économique et une baisse de la demande sur la fourrure ont généré de nombreuses faillites dans les élevages de ragondins et de rats musqués, et **de nombreux animaux se sont enfuis ou ont été relâchés dans la nature**.

Dès lors, l'absence de contraintes biologiques (pas de prédateurs, peu de compétition interspécifique, pas de pathogène connu pouvant réguler leurs populations), les grandes capacités de dispersion de ces deux espèces, leur régime alimentaire herbivore et peu sélectif, leur bonne adaptation à tous les milieux humides et leur prolificité à toute épreuve sont à l'origine du succès de leur invasion.

Aujourd'hui, **leur expansion en France est quasiment terminée**, mais la densité des populations sur certains territoires a nécessité de prendre des mesures afin de limiter leurs nuisances.



Ragondins (Myocastor Coypus)

Sur notre département, **un arrêté préfectoral stipule que la lutte contre ces deux espèces est obligatoire de tout temps et en tout lieu**. Depuis 2014, des textes européens (règlement UE N° 1143/2014 et listes associées) imposent aux Etats membres des « mesures efficaces de gestion des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union qui, d'après leurs constatations, sont largement répandues sur le territoire afin que leurs effets sur la biodiversité, les services écosystémiques associés ainsi que, le cas échéant, la santé humaine ou l'économie soient réduits au minimum ».

En effet, les terriers, creusés dans les berges des cours d'eau ou des étangs, fragilisent le terrain, contribuent à l'envasement et accélèrent le rythme des curages et recalibrages. Ils peuvent aussi conduire à un effondrement des digues ou des routes, ou endommager des ouvrages hydrauliques. Des risques de blessures par chute dans les trous sont aussi possibles.

Herbivores, les ragondins et rats musqués s'attaquent pour se nourrir aussi bien aux cultures (maïs, ray-grass, jeunes plantations, ...) qu'aux plantes aquatiques et semi-aquatiques, provoquant une **diminution importante du couvert végétal en milieu humide** et une modification de l'équilibre biologique des écosystèmes.



Dégâts sur berge

Vecteurs de transmission de différentes maladies, dans certains cas, mortelles, (leptospirose), ils peuvent être à l'origine de la contamination des eaux ou des zones humides, ce qui représente un risque pour les usagers : baigneurs, pêcheurs, kayakistes, promeneurs, ...

Afin de protéger les populations, l'environnement, les ouvrages ou les productions végétales, **des campagnes de lutte sont organisées**. Elles visent à réduire les populations de ragondins et de rats musqués.



Des piégeurs professionnels via les groupements locaux ainsi que **des bénévoles, formés par notre réseau, participent activement à la régulation de ces espèces invasives** dans l'intérêt collectif (un piégeur bénévole consacre en moyenne 202 jours par an à cette activité). Le matériel utilisé (piège-cage) est très sélectif, non blessant pour l'animal capturé et permet de libérer toute espèce non visée par la lutte.

Les piégeurs agissent dans le cadre réglementaire d'une lutte obligatoire, et **toute dégradation, déplacement ou vol du matériel de piégeage est passible de sanctions**.

Pour plus d'information, contactez POLLENIZ - 02 51 47 70 61